

Ardèche des Sources et Volcans



Soirée jeunes | P 6



La MSAP devient Maison
france services | P 4



Photovoltaïque | P 16

Dossier:
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi) | P 24

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac - Lalevade-d'Ardèche - La Souche - Mayres -
Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades -
Saint-Cirgues-de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier - Thueyts

Budget
| P 31

Infos tourisme
| P 20

Contrat de Transition
Écologique | P 18

Édito



Cédric D'IMPERIO

Président de la communauté de communes
Ardèche des sources et volcans
Maire de Fabras



En ce début d'année 2020, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter tous mes vœux de santé et bonheur pour vous et vos proches pour cette nouvelle année qui débute en espérant plus de paix et de solidarité pour chacun d'entre vous.

Ce troisième numéro de notre journal d'information communautaire, vous permettra d'avoir un aperçu de la vie de notre structure et de notre territoire.

Pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons maîtrisé la fiscalité locale tout en trouvant des moyens pour continuer à investir sur notre territoire et maintenir un niveau de service de qualité.

Ce bulletin est l'occasion de remercier tous les élus et les agents de la communauté de communes pour leur travail, pour leur sens prononcé du service public, pour le respect de l'intérêt général et, en un mot pour leur motivation à faire avancer tous les jours notre si beau territoire de vie Ardèche des Sources et Volcans !

Bien amicalement
Le Président
Cédric D'IMPERIO



Mise en service de la nouvelle plateforme
des végétaux à PRADES



Visite du boulodrome avec
le Député et l'association du
boulodrome

Bulletin d'information de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans N°3 /
Janvier 2020 - Siège : 12 rue du Pouget Château de Blou 07330 Thueyts

Téléphone : 04 75 89 01 48

Directeur de publication : Cédric D'IMPERIO / Rédaction : Équipe de la communauté de communes
Ardèche des sources et volcans / Conception : Yoann Cabourg / Crédit photo : Communauté de
communes Ardèche des sources et volcans, Simon Bugnon / Impression : ABP / Tirage : 5000
exemplaires / Distribution : La Poste / Dépôt légal : Janvier 2020 / N°ISSN : I2609-5122

Prix « Ma Ville Mon Artisan » : La commune de MAYRES lauréate !

La commune de Mayres a reçu mardi 19 novembre le Prix « Ma Ville Mon Artisan » à Paris sur le stand de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) France du Salon des maires et des collectivités locales en présence de madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion sociale et des territoires, mais également de Bernard Stalter, Président de CMA France, Christian Martin, président de Médicis, Fabienne Munoz, Présidente de la CMA Ardèche, Jacques GENEST, sénateur de l'Ardèche, Cédric D'IMPERIO, président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et Bernadette ROCHE, conseillère départementale de l'Ardèche (canton de Thueyts).

Lancée à l'initiative de CMA France, avec le soutien de Médicis, la première édition du prix national « Ma Ville Mon Artisan » récompense le dynamisme des communes qui accompagnent le développement des entreprises artisanales sur leur territoire. Au

total, 90 communes et communautés de communes ont déposé un dossier de candidature. Mayres est lauréate de la catégorie « Développement économique et emploi » pour son action déterminée en faveur du transfert et de la reprise de son unique boulangerie. Pour mener à bien ce projet vital pour la commune, Mayres est accompagnée par la CMA Ardèche dans le cadre d'une convention de partenariat. Elle bénéficie également du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche, de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et du SDE 07 sans oublier le soutien technique du SDEA et du Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche.

Ce projet exemplaire a été soutenu par notre communauté de communes à hauteur de 20 000 euros dans le cadre de la compétence développement économique. Toutes nos félicitations aux élus de Mayres.



Paris, le 19 novembre 2019, congrès des Maires de France. Remise du trophée à la commune de Mayres.



Maison
de services
au public

100%

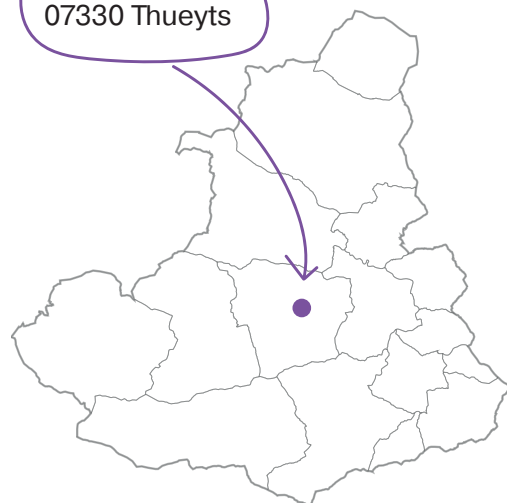
Des usagers se disent
« très satisfaits » des
services rendus par les
agents des Maisons
France Services

La MSAP

devient Maison France Service

VERS L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DES CITOYENS AUX SERVICES

11 rue Pouget
07330 Thueyts



« Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en particulier en matière de **médiation numérique**, de démarches administratives et de médiation sociale. »

Nathalie et Sandrine vous accueillent tous les jours de la semaine dans le respect des douze engagements du référentiel Marianne sur la qualité de services.

**1300 USAGERS
ACCUEILLIS EN
2018**

Depuis sa labellisation le 02/12/2014, la Maison de services au public a su évoluer afin d'offrir à tous les citoyens de notre territoire une offre de services complète. En effet, en un même lieu, les usagers peuvent procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans le respect de la confidentialité. La Maison de services au public a de nombreux partenaires qui assurent la formation des agents. Un poste en libre accès dans un local indépendant est mis à disposition des usagers.

Dans le cadre du projet de refonte du réseau existant, la Maison de services au public de Thueyts a été proposée par la sous-préfecture, et a obtenu le label **Maison France services** afin de simplifier la relation des usagers de tout le territoire aux services publics :

- **Un guichet unique de services**
- **Proximité, accessibilité et qualité**
- **Confidentialité et gratuité**

13 Opérateurs nationaux

- | | | |
|--|------------------------------------|--|
| • Pôle emploi | • Mutualité sociale agricole (MSA) | • Finances publiques |
| • Caisse d'assurance vieillesse (CARSAT) | • CCI | • Mission locale |
| • Caisse d'allocations familiales (CAF) | • CMA | • Conseil départemental |
| • CPAM | • Chambre d'agriculture | • Services préfectorales (carte grise, permis de conduire) |
| | • CAP emploi | |

Nos missions

Accueil, information et orientation

- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libre-accès à des postes informatiques, connectés à internet

Aide à l'utilisation des services en ligne

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie
- Facilitation administrative

Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités

- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

Faciliter la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire
- Organiser un rendez-vous à distance via des systèmes visio au sein de la Maison de services au public

ITINÉRANCE :

La Maison de services au public met tout en œuvre pour respecter les nouvelles exigences de qualités de services. Afin de permettre une plus grande accessibilité des services, nous avons déjà mis en place un accueil en itinérance sur deux communes : Saint Pierre de Colombier et Burzet. Nous souhaitons développer cette itinérance sur d'autres communes. Si vous ne pouvez pas vous déplacer à la Maison de services au public, un service d'itinérance sur rendez-vous peut vous être proposé.

NOUVEAUTÉ PÔLE EMPLOI

Les demandeurs d'emploi qui ne souhaitent pas ou qui n'ont pas la possibilité de se déplacer jusqu'à l'agence d'Aubenas pour un rendez-vous avec un conseiller, peuvent faire leur entretien en toute autonomie depuis leur domicile. Ceux qui n'ont pas d'ordinateur avec webcam et une connexion internet peuvent venir à la maison de services au public qui mettra gratuitement à leur disposition le matériel nécessaire.



Tel : 04 75 39 75 33
Courriel : msap-thueyts@inforoutes.fr

« **Maison France Service : un vrai service de proximité géré par notre communauté de communes** »

HORAIRES D'OUVERTURE

Sans rendez-vous :

Lundi	8h30 - 12h
Mardi	8h30 - 12h et 13h - 16h30
Vendredi	8h30 - 2h et 13h - 16h30

Sur rendez-vous :

Lundi	13h - 16h30
Mercredi	8h30 - 12h et 13h - 16h30
Jeudi	8h30 - 12h et 13h - 16h30

Soirée jeunes

La salle polyvalente de Lalevade d'Ardèche était comble pour la troisième édition de la « soirée jeunes ». De 21h à 1h du matin, près de 200 jeunes se sont déhanchés sur la musique d'Extra Sono 07, jeunes DJ de notre territoire. La vingtaine de bénévoles a passé la journée à peaufiner le moindre détail pour que la soirée se déroule sans le moindre accroc. Achat des boissons, décoration de la salle, organisation du vestiaire tout a été pris en mains par les jeunes qui se sont engagés auprès du service jeunesse de la Communauté de Communes.

Cette soirée, réservée aux 14/18 ans est entièrement gratuite pour les participants puisque financée dans le cadre des actions jeunesse de la Communauté

de Communes en partenariat avec la CAF et le département de l'Ardèche.

Une première partie a été proposée par les jeunes danseuses de l'association Meltingdance. Une vingtaine d'entre elles ont présenté aux jeunes des extraits des différentes danses sur lesquelles elles travaillent en ce moment.

Audrey, du Point Information Jeunesse Itinérant, a profité de cette soirée pour engager la discussion avec les jeunes autour des questions qui les concernent comme, par exemple, les addictions.

Ce fut une très belle réussite pour les jeunes, heureux de pouvoir se retrouver et pour les parents, très satisfaits de l'organisation.

Jeunesse



En 2019 : 198 jeunes
(139 en 2018, 103 en 2017)



56% de jeunes domiciliés sur le territoire
de la communauté de communes.
14 communes représentées

La deuxième édition de la nuit du sport a été une vraie réussite avec près de 900 participants et douze associations partenaires. Objectif atteint pour le service jeunesse avec la participation de 349 jeunes âgés de 10 à 25 ans. Pour 2020, on voit les choses en grand. En plus du gymnase accessible de 17h à 1h du matin comme les années précédentes, vous pourrez aussi vous initier à la pétanque au boulodrome de Fabras, découvrir l'aqua-bike à la piscine de Pont-de-Labeaume ou faire du baby-foot humain sur le terrain de football de Thueyts. Alors n'hésitez plus, et venez avec votre tenue de sport !

Retrouvez la vidéo de la nuit du sport 2019 sur le site internet : www.asv-cdc.fr

Informations et programme dès début mars sur Facebook :
Nuit du sport ASV ou www.asv-cdc.fr

À vos agendas

**Prochaine nuit du sport :
28 mars 2020**



« Une porte d'entrée pour la garde de vos enfants »

Guichet unique

Enfance

FAIRE GARDER SON ENFANT, MODE D'EMPLOI.

Suite à un diagnostic réalisé dans le cadre du renouvellement du contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la communauté de communes a souhaité mettre en place un outil structurant qui serait la porte d'entrée de la garde d'enfant sur le territoire.

Qu'est-ce que le Guichet Unique?

Le guichet unique est un lieu ouvert à toutes les familles à la recherche d'un mode de garde. Il a pour vocation d'informer les parents sur les caractéristiques des différents modes d'accueil existants sur le territoire et de simplifier les démarches d'inscription en centralisant tout dans un même lieu. Il apporte une réponse concrète et personnalisée

sur tous les besoins : mode de garde collectif ou individuel.

LE SAVIEZ-VOUS?

Nos crèches intercommunales reçoivent un financement direct de la Caf. Vous bénéficiez donc d'un tarif calculé d'après vos ressources et selon un barème qui est le même partout en France. Vous pouvez calculer le coût sur le site de la Communauté de Communes www.asv-cdc.fr

Comment ?

- 1 Prendre rendez-vous avec le guichet unique
- 2 Faire le choix du mode de garde
- 3 Signer un récépissé de demande
- 4 Passage de la demande en commission
- 5 Visiter la structure ou rencontrer l'assistante maternelle

Pourquoi, pour qui ?

Le point infos famille a été créé pour permettre aux parents de bénéficier gratuitement de toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin pour choisir sereinement le mode d'accueil qui leur conviendra le mieux. La responsable du guichet unique accompagne les familles tout au long de leurs démarches.

Vous serez accueillis par Isabelle Laurent, professionnelle de la Petite Enfance qui travaille depuis plusieurs années de façon transversale sur les différentes structures d'accueil collectives et qui est responsable du Relais assistantes maternelles. Elle adoptera un positionnement totalement neutre vis-à-vis des différents modes de garde dans l'intérêt unique des familles.

Nouveau :

Pour les familles qui souhaitent opter pour le mode de garde individuel, le RAM vous met à disposition un document qui reprend toutes les démarches à effectuer en tant que parent employeur.

Plus d'info sur www.asv-cdc.fr

ou sur demande au RAM

Tél : 06.43.96.01.68

Mail : ram@ardechedessourcesetvolcans.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	13h30 à 18h	Jeudi	14h30 à 18h30
Mardi	13h30 à 17h30	Samedi (sur rdv)	9h à 12h
Mercredi	8h30 à 11h30		



Isabelle Laurent

Tel : 06 43 96 01 68

Courriel : ram@ardechedessourcesetvolcans.com

www.asv-cdc.fr/

Achat d'un mini bus

Le service Petite enfance-jeunesse vient de faire l'acquisition d'un Minibus.

Il va être utilisé principalement par le Relais

Assistants

Maternelles dans le

cadre de ses itinérances, sur les périodes scolaires et par le service jeunesse lors des périodes de vacances. Occasionnellement et uniquement sur autorisation, les enfants accueillis à la Crèche et à la Micro-crèche pourront être transportés sur de courts trajets. Ce véhicule est une véritable chance pour les services et les enfants.

A NOTER
Ce véhicule a obtenu des financements de la Caisse d'Allocation Familiale et du Programme Investissement d'Avenir (PIA).

Mondial des métiers

Chaque année le service jeunesse accompagne les jeunes au mondial des métiers à Lyon en partenariat avec la mission locale. C'est l'occasion de rencontrer des jeunes en formation, de découvrir des métiers (700 métiers représentés) et de faire le point sur leurs choix d'orientation.

24^{ème} Mondial des métiers le samedi 8 février 2020.

Places limitées!

Uniquement sur inscription sur le site internet : www.asv-cdc.fr



Pass'ton BAFA : les 6 nouveaux volontaires

Six jeunes du territoire ont souhaité cette année participer au dispositif « Pass'ton BAFA ». La Communauté de communes s'engage à financer et accompagner les jeunes tout au long de leur formation BAFA. De son côté le jeune s'engage à s'investir dans les actions menées par le service jeunesse.



Passage du Point Information Jeunesse Itinérant (PIJITI)

Le PIJITI a pour objectif de réaliser un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes cherchant des informations de type généraliste aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...).

Toute l'année, le camping-car sillonne les routes de notre territoire pour aller à la rencontre des jeunes. Audrey, animatrice du PIJITI pour la mission locale et Olivia, animatrice du service jeunesse assurent des permanences pour répondre aux questions que se posent les jeunes et les accompagner dans leur projet.

Prochains rendez-vous

Mardi 21 janvier de 9h30 à 11h30 face à la mairie de Thueyts

Mercredi 22 janvier de 14h à 17h sur la place de Jaujac

Mercredi 29 janvier de 14h à 17h place de la poste à Lalevade d'Ardèche

Des permanences sont aussi assurées par le PIJITI une fois par mois au collège de Montpezat sous Bauzon et régulièrement au lycée Marcel Gimond à Aubenas.

Permanences de la mission locale

La Mission Locale Ardèche Méridionale organise tous les mois des permanences sur les communes de Thueyts et de Montpezat-sous-Bauzon. Ces permanences sont destinées aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Permanences

Tous les deuxièmes lundis du mois à la mairie de Montpezat sous Bauzon de 14h à 16h

Tous les troisièmes mardis du mois à la mairie de Thueyts de 9h30 à 11h30

Pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter la mission locale à Aubenas au 04.75.89.20.00.

Spectacle de Noël

La communauté de communes propose aux familles, dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse, une journée festive de fin d'année. Le samedi 7 décembre, dans la salle polyvalente de Fabras, plus de trois cents personnes ont participé aux trois représentations proposées. En matinée il a été proposé « l'incroyable Noël de Prune », spectacle forain, clownesque et participatif pour les enfants âgés de 18 mois à 5 ans. Un moment tout en poésie où les enfants ont permis à leur doudou de faire un tour de manège. Deux représentations furent nécessaires pour accueillir toutes les familles dans de bonnes conditions. Après le passage du père Noël et le partage du goûter, place aux plus grands. Contes d'ici et d'ailleurs ou l'histoire d'un jeune homme qui fait un rêve qui est dévoilé au gré de ses rencontres et de ses voyages. Un beau moment convivial, partagé entre les équipes et les familles.



Service Civique



Pour la deuxième année consécutive, le service jeunesse accueille deux jeunes en service civique. Ces huit mois de collaboration permettront la rencontre du projet de la collectivité principalement lié au service jeunesse avec le projet des jeunes volontaires. Au sein de la communauté de communes, Amandine et Yohan, âgés respectivement de 20 et 19 ans, auront pour mission principale l'organisation et la mise en place des actions jeunesse telles que la troisième édition de la « Nuit du sport » ou la « formation Babysitting ». Il s'agit pour ce service que les jeunes soient bel et bien des acteurs des projets qui les touchent et pour les jeunes heureux de participer à la vie de la collectivité.

Frigos solidaires



Projet solidaire

Amandine et Yohan les jeunes en service civique, s'engagent sur la réflexion de la mise en place d'un frigo solidaire sur le territoire dans le cadre de leur projet solidaire. Coline, stagiaire au service jeunesse dans le cadre de son BTS économie sociale et familiale, les a rejoints et adhère à ce projet en leur apportant son appui.

Frigo solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Les frigos solidaires ont vu le jour à Paris où Doumia Metboul a implanté le premier frigo en France et a fondé l'association « Frigos Solidaires ». Cette association est soutenue par le comédien, réalisateur Baptiste Lorber.

Comment ça marche ?

Le principe est simple. Un frigo est mis à disposition en libre accès chez un commerçant ou une association. Chacun est libre de venir déposer des denrées alimentaires selon le guide des bonnes pratiques d'hygiène. (Schéma) Peuvent être déposés dans le frigo les légumes, fruits, biscuits, produits laitiers dans la limite de la date de péremption. Ne peuvent être déposés les plats cuisinés maison, les produits déjà entamés, alcool, les viandes et poissons.

Pourquoi ?

Chaque année, en France 10 millions de tonnes de produits sont jetés sans être consommés. Cette initiative a pour but non seulement de lutter contre le gaspillage alimentaire mais aussi de créer du lien social autour d'un projet solidaire.

Comment lancer le projet ?

- 1- Présenter le projet sur le territoire pour trouver un partenaire
- 2- Lancer la collecte de fond participative
- 3- Inaugurer le frigo solidaire



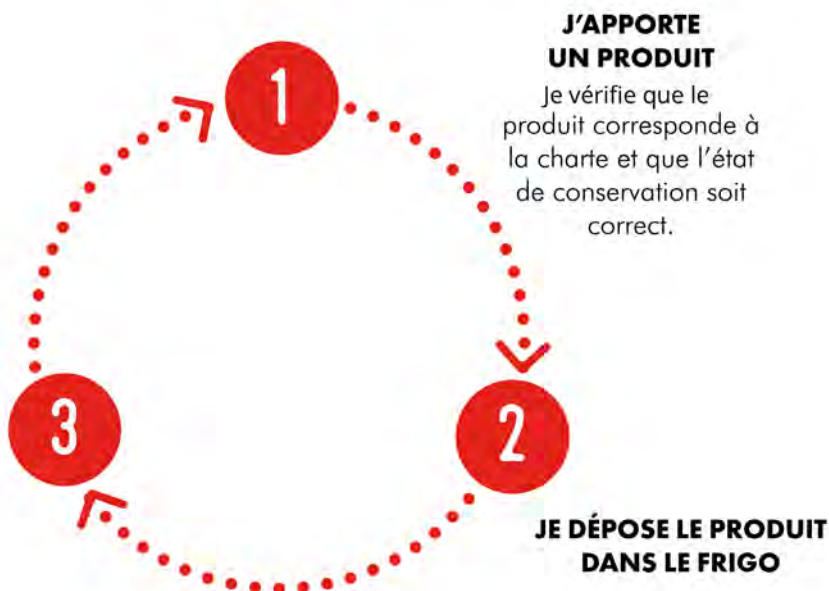
Suivez l'avancée

www.asv-cdc.fr

COMMENT UTILISER LE FRIGO SOLIDAIRE ?

QUAND JE CONSOMME UN PRODUIT DU FRIGO...

Chacun peut prendre ce qui est à disposition, en prenant au passage la responsabilité de la consommation du produit.



Langage des signes

La communication gestuelle associée à la parole avec les bébés

Origine :

C'est en constatant, dans les années 80, que des enfants entendants au contact d'adultes déficients auditifs commençaient à communiquer par signes dès leur plus jeune âge que Joseph Garcia, précurseur de la méthode, décide d'en faire le sujet de ses recherches. Depuis, plusieurs études corroborent l'idée que l'utilisation des signes avec les bébés, leur permet de pouvoir s'exprimer avant de savoir parler. Force est de constater que ce mode de communication facilite l'attitude bienveillante de l'adulte envers l'enfant en renforçant le sens de l'observation. En France on retiendra les noms de Nathanaëlle BOUHIER-CHARLES et de Monica COMPANYY à l'origine du concept et du projet « Signe avec moi » et auteurs de nombreux ouvrages sur ce thème.

Du côté des professionnels :

Afin de permettre le développement de la qualité d'accueil collectif et individuel sur le territoire et suite à la motivation des professionnels et des assistantes maternelles, une formation sur la communication gestuelle a été proposée au personnel des accueils collectifs en octobre 2019. Début 2020 dans le cadre du plan de formation des assistantes maternelles, le RAM organisera une formation intitulée « Un mot, un signe » sur le territoire.

Parallèlement et dans le cadre de l'accompagnement et le soutien des familles à la fonction parentale, la conférence « Les bienfaits de la communication en

signes avec les bébés » était proposée, en soirée, aux parents du territoire. Mensuellement des ateliers d'éveil sur le thème de la langue des signes sont co-animés par des professionnels des structures et des assistantes maternelles dans le cadre des temps d'accueils collectifs du RAM.

La communication étant vecteur de lien social, un temps festif, de rencontres et d'échanges proposés par les professionnels et par les parents qui le souhaitent, clôturera ce programme d'initiation à la communication gestuelle.

À vous de jouer :

Dès le plus jeune âge de votre enfant, vous allez pouvoir associer des gestes aux mots utilisés tous les jours comme : téter, encore, maman, papa, dormir, etc. Patience, laisser le temps à l'enfant d'associer les mots aux signes qu'il réutilisera par la suite.

Partenaires :

Ce projet a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet « service aux familles » du département de l'Ardèche et de la Caisse d'Allocations familiales.



Envie d'aller plus loin ?

Disponibles en prêt au RAM

100 activités pour signer et communiquer avec bébé
de Nathanaëlle Bouhier-Charles et Flavie Augereau

Parler, toucher, signer : 100 activités illustrées pour communiquer et favoriser l'éveil et l'échange avec bébé, dès 1 mois.
Éditeur Nathan

Signe avec moi
de Nathanaëlle Bouhier-Charles et Monica COMPANYS
Édition Monica Companys Eds

Sur le site internet de la Communauté de communes : www.asv-cdc.fr
Comptines chantées pendant les ateliers d'éveil. Loto des signes (d'un côté une image de l'autre son signe).



Travail de refonte des tournées des ordures ménagères

Afin de pouvoir appliquer au mieux les nouvelles normes de sécurité en matière de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans a engagé un processus de généralisation des points d'apport de proximité, à la place des collectes en porte à porte, et ce pour garantir plusieurs objectifs :

- **La sécurité** tout d'abord, qui oblige à limiter les manœuvres sur les voies de circulation, et donc à proscrire les arrêts successifs pour collecter une à une des poubelles individuelles, notamment sur les routes de type nationales et départementales.
- L'obligation d'appliquer **la recommandation R437 de la CNAMTS** relative à la collecte des déchets ménagers qui préconise le ramassage uniquement de poubelles répondant aux normes en vigueur, avec notamment la possibilité d'accroche au système de vidage des engins.
- **La préservation de l'environnement** en limitant la présence et la circulation des véhicules poids lourds, sur les axes routiers, et diminuer ainsi les émissions néfastes d'une pollution liée aux transports, sur notre environnement.
- **L'optimisation des tournées**, puisque le ramassage des bacs collectifs peut se faire

n'importe quand, permettant ainsi d'utiliser pleinement la capacité des camions. Le lieu de vidage étant situé à Lavilledieu, donc assez éloigné de notre territoire, nous devons au maximum faire rouler des camions remplis, et non plus des véhicules à demi chargés, une fois que la tournée sur une commune est terminée. La collecte des bacs tout au long de la matinée, permet la réalisation de cet objectif.

Ces objectifs se retrouvent en économies, et nous ont permis de ne pas augmenter la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), depuis la création de la Communauté de Communes.

Mieux, certaines communes qui ont fait le choix d'un changement d'organisation ont vu leur TEOM baisser. C'est le cas notamment des communes de Mayres et de Pont de Labeaume en 2019, qui ont vu leur TEOM passer respectivement de 12% à 11% pour la première et de 13% à 12% pour la seconde. D'autres comme La Souche ont permis de conserver un taux à 11% en rationalisant la tournée.

Nous souhaitons que l'ensemble des communes du territoire adhère à ce nouveau mode de fonctionnement, nous aide à mettre en place des points de collecte collectifs, pour aboutir à terme, à une harmonisation des pratiques et des taux de TEOM, et assurer ainsi la continuité d'un service de proximité sans devoir en augmenter le coût.

Les avantages des points d'apport collectifs de proximité (bacs roulants 700l)



Possibilité pour chacun de déposer ses poubelles d'ordures ménagères et de tri **à tout moment** dans des bacs prévus à cet effet.



Baisse du temps de collecte permettant le développement d'autres services, tels que les tournées pour les objets encombrants ou les tournées adaptées à des situations particulières.



Ramassage des containers **plus fréquents**, et optimisation des tournées pour éviter que des camions se rendent au centre de traitement à Lavilledieu à « moitié vide ».



Amélioration des conditions de travail des agents qui travaillent dans des conditions souvent difficiles. Environ 3 tonnes de déchets sont collectées à chaque tournée avec de nombreuses manutentions.



Diminution des nuisances sonores grâce à des arrêts moins fréquents des véhicules.



Surveillance accrue des points de collecte par des passages plus réguliers.



Diminution des risques liés aux manœuvres des camions.

Extension des jours d'ouverture pour les plateformes « déchets verts et gravats »

« À partir du 1^{er} janvier 2020 la Communauté de Communes vous offre la possibilité de déposer vos déchets verts et gravats tous les jours de la semaine »

nouveaux horaires d'ouverture

Le lundi de 14h à 16h30 : Plateforme de Thueyts
 Le mardi de 14h à 16h30 : Plateforme de Prades
 Le mercredi de 14h à 16h30 : Plateforme de Fabras
 Le jeudi de 14h à 16h30 : Plateforme de Thueyts
 Le vendredi de 14h à 16h30 : Plateforme de Prades
 Le samedi matin de 09h30 à 12h00 : Plateforme de Thueyts
 Le samedi après-midi de 14h à 16h30 : Plateforme de Fabras

Outre les nouveaux horaires, un nouveau service vous est offert, car en plus des déchets verts, du placoplâtre et des gravats, vous pourrez venir déposer dans une benne de collecte, **vos cartons, pliés, vidés et déchirés** sur ces mêmes plateformes.



Les camions du service de collecte des ordures ménagères font peaux neuves.

Depuis cet été trois camions arborent les couleurs de notre territoire en affichant des photos de nos lieux emblématiques, comme le volcan de Jaujac, la cascade du Ray pic, le Pont du Diable, les orgues basaltiques etc...

En partenariat avec le SIDOMSA, c'est un moyen de sensibiliser les usagers à la sauvegarde de notre environnement tout en promotionnant les magnifiques sites et paysages de notre territoire.

3 autres camions seront ainsi décorés, pour que la flotte entière puisse sillonner nos routes, dès l'année prochaine, et rappeler à tous que la préservation de nos richesses commence par le changement de nos propres pratiques.



Le service de collecte des encombrants

« Le service de collecte des encombrants depuis sa nouvelle formule en début d'année nous a permis d'organiser 18 passages sur 10 mois et d'honorer ainsi environ 190 rendez-vous (soit environ 550 objets apportés en déchetterie). »

Comment ?

- 1 • Vous vous **inscrivez** en appelant au 04 75 89 01 48
- 2 • En fonction des inscriptions, nous vous **rappelons** pour vous communiquer la date de la tournée.
- 3 • Vous **déposez** vos encombrants la veille au soir de la date communiquée en limite de propriété.



Ce service est limité à **trois** objets encombrants dont le volume ne permet pas le transport en voiture particulière. Il est destiné aux personnes **ne pouvant pas utiliser leur véhicule** pour transporter ces objets et se rendre à la déchetterie de Labégude.

L'ADIE

« Une association au service de la création d'entreprise »

Parce qu'elle n'accepte pas le gâchis des talents qui ferait qu'en France la création d'entreprise serait réservée à ceux qui ont de l'argent, des diplômes ou des relations, l'Adie finance jusqu'à 10 000€ les créations d'entreprise, afin que toute personne qui en a le projet, l'envie, la conviction, puisse devenir entrepreneur.

L'Adie, est une association reconnue d'utilité publique, qui depuis 30 ans grâce son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs partout sur le territoire.

Depuis 2017, 13 entreprises ont été soutenues par l'Adie sur la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, menuisier, food truck, tournage sur bois, commerce de prêt-à-porter, les idées et les initiatives ne manquent pas, et nous sommes là pour vous accompagner, et donner vie à vos projets.

L'Adie finance aussi la mobilité des demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, intérimaires quelle que soit votre situation, l'Adie peut prêter jusqu'à 5000€ pour l'achat, la réparation de véhicule, le financement d'un permis, etc... car nous refusons que la mobilité soit un frein à l'inclusion.

Pour accompagner nos créateurs, nous recherchons des bénévoles en appui de Tom, notre animateur local, pour faire connaître l'association auprès des publics éloignés de l'emploi des partenaires locaux et permettre à l'Adie d'aider un maximum de personnes.

adie



Tom Coisne
06 73 88 73 51
tcoisne@adie.org
Pôle de services
30 Avenue de Zelzate
07200 Aubenas

Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche : zoom sur les actions menées sur la haute vallée de l'Ardèche et du Lignon

Coordination de l'analyse des eaux de baignade :

Malgré les très fortes chaleurs et les niveaux d'eau très bas durant la saison estivale 2019, la qualité des eaux sur les sites de baignade publique (La Souche, Jaujac, Thueyts et Lalevade d'Ardèche) a toujours été bonne ou excellente. Une analyse des eaux de baignade est réalisée chaque semaine sur chaque plage pendant tout l'été, soit environ 10 analyses/plage.

Ces suivis sont coordonnés par l'Établissement Public Territorial à l'échelle de l'ensemble du Bassin Versant de l'Ardèche pour le compte des mairies responsables de la gestion des sites.

Opération en faveur des économies d'eau :

Parallèlement cet été, l'opération de fourniture de matériels d'économie d'eau à prix ultra réduit pour les particuliers (-80%), notamment sur les bassins du Lignon et de l'Ardèche Amont, a connu un énorme succès : 180 000€ de matériels ont été distribués en moins de 6 semaines (alors que le terme initial était fixé à octobre). Les retours sont très positifs mais cette opération a également suscité des attentes pour les personnes n'ayant pas pu bénéficier de l'offre. L'EPTB et les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Département, Région) cherchent donc à renouveler cette opération.

Sensibilisation à la rivière :



Avec les pluies d'automne qui ont largement arrosé nos sommets ces dernières semaines (plus de 1500mm de pluie mesurés), les écoliers ont repris le chemin de l'école. Après les CM1-CM2 de l'école de Jaujac l'année dernière et les élèves de Montpezat et de Pont de Labeaume il y a deux ans, ce sont les enfants des classes de CP-CE2 et de CM1-CM2 de l'école publique de Thueyts qui participent cette année au projet scolaire « bi-EAU-diversité » animé et

financé par l'EPTB.

Ils travailleront sur le thème de l'adaptation des végétaux et des animaux de la rivière aux sécheresses et aux variations de niveaux d'eau dans la rivière au cours des saisons. Pour cela, deux sorties sont prévues en bord de rivière Ardèche : une à Thueyts et une à Balazuc afin d'observer et de comparer. Ils pourront ensuite à leur tour contribuer à préserver nos milieux aquatiques et leur biodiversité.



Repères :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Mixte Ardèche Claire a changé de nom car il a fusionné avec le Syndicat de Rivière Beaume-Drobie et le Syndicat de Rivière Chassezac. Ils sont maintenant regroupés au sein de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB).



La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans adhère à l'EPTB et lui a confié les missions de gestion des rivières : entretien des berges et de la ripisylve, suivi de la qualité des eaux, travaux de restauration écologique, prévention des inondations, sensibilisation à la protection de la ressource en eau, biodiversité liée à l'eau...



www.ardeche-eau.fr

Photovoltaïque

Mise en service des installations photovoltaïques décentralisées de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Une production d'énergie renouvelable qui représente la consommation de 170 logements

La Communauté de Communes ASV a décidé d'agir en faveur de l'environnement et de la transition énergétique en choisissant de produire localement une part importante de l'électricité dont elle a besoin pour son patrimoine communautaire et ce, en utilisant l'énergie solaire.

Ainsi, 1 852 m² de modules photovoltaïques pour une puissance de 372 KWc ont été installés et mis en service sur 4 bâtiments communautaires : locaux techniques communautaires « ancienne usine SATEX » à Prades, boulodrome communautaire sur la commune de Fabras, gymnase communautaire sur la commune de Montpezat-sous-Bauzon et logements seniors communautaires de Saint-Pierre-de-Colombier.



Ces 4 installations solaires sont maintenant reliées au réseau public de distribution de l'énergie électrique et injectent la totalité de leur production d'énergie renouvelable qui est estimée à 427 MWh soit l'équivalent de la consommation hors chauffage de près de 170 logements. Les recettes liées à la vente de l'énergie devraient permettre à la Communauté de Communes ASV d'agir en faveur de la transition énergétique sur son territoire.

Outre l'aspect financier intéressant pour la Communauté de Communes ASV, c'est également une image forte de développement durable pour les habitants du territoire.

Avec ces réalisations, la Communauté de Communes devrait réduire ses émissions annuelles de gaz à effet de serre de près de 38 tonnes de CO₂.

Un projet partenarial avec les communes du territoire

La Communauté de Communes ASV a souhaité montrer l'exemple de la transition énergétique auprès des communes de son territoire en promouvant les énergies renouvelables, notamment sur les toitures des bâtiments publics. Ainsi cette réalisation s'inscrit plus largement dans un projet partenarial d'installations photovoltaïques sur des toitures des patrimoines communaux de Jaujac, Fabras, Pont-de-Labeaume et Thueyts.

Le SDE 07 en accompagnement du projet



Pour la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes ASV a bénéficié du soutien technique du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07) dans le cadre de son adhésion à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés ».



Fournisseurs et installateurs de qualité

La Communauté de Communes ASV, suite à une consultation, a retenu le groupement d'installateurs spécialisés du bassin d'Aubenas, l'entreprise VIVARAIS ENERGIE basée à Aubenas et l'entreprise ID SOLAIRE basée à Lachapelle sous Aubenas, posant des modules photovoltaïques produits en France (SUNPOWER) et des onduleurs ardéchois (CEFEM à St Michel de Boulogne).

Une participation de l'État et de la Région au projet

Ce projet d'investissement en faveur des énergies renouvelables a bénéficié d'une participation financière de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local et de la Région Auvergne Rhône-Alpes via un Appel à Projets spécifique aux énergies renouvelables.

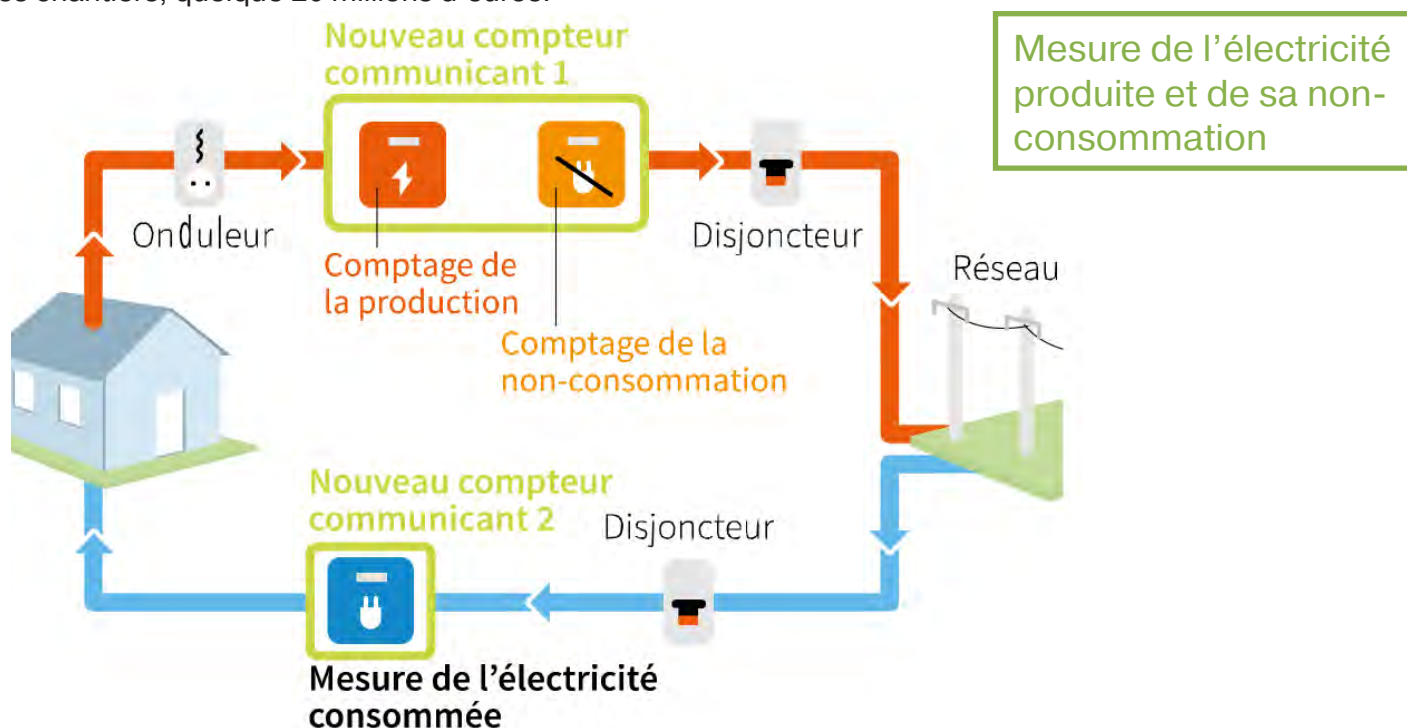
SDE 07 : Le Service Public de l'Énergie

Depuis 1964, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) est le partenaire privilégié des 335 communes ardéchoises pour l'électrification rurale, l'enfouissement des lignes, l'éclairage public, mais aussi pour le gaz, les énergies renouvelables (réseaux de chaleur au bois et photovoltaïque), la maîtrise de la demande en énergies, le cadastre numérisé, l'instruction des demandes d'urbanisme et désormais les bornes de charge pour véhicules hybrides rechargeables et électriques.

Le SDE 07 c'est encore des conseils, la protection du consommateur au travers des CCSPL et des groupements d'achat en énergie pour les collectivités.

Autorité concédante, il gère pour le compte des mairies un patrimoine de 14 817 km de réseaux électriques et 670 km de canalisations de gaz et veille à ce que chaque Ardéchois, dispose, en tout point du département, d'une énergie de qualité. C'est le contrôle des concessions.

Le SDE 07 c'est enfin un acteur économique qui injecte chaque année dans l'économie locale, au travers de ses chantiers, quelque 20 millions d'euros.



Contrat de Transition Écologique

Qu'est-ce que c'est ?

Le contrat de transition écologique (CTE) est une nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations.

Les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Le CTE rassemble des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Il associe l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Le CTE mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire.

En Ardèche ?

Le Département a choisi de faire entrer l'Ardèche en transition afin d'anticiper les changements et impacts des transitions sociales, économiques et

écologiques nécessaires au développement futur de notre territoire.

Le département portera le CTE.

Les ambitions du CTE sont au nombre de 4 (l'éducation à la transition écologique et solidaire, la préservation des ressources en eau et en énergie, une agriculture résiliente de qualité, des mobilités intelligentes).

Notre communauté de communes s'est plus particulièrement manifestée pour un positionnement sur 3 actions :

- **Faciliter et coordonner** le développement de la production d'électricité renouvelable (installation de centrales photovoltaïques en toiture).
- **Gérer** de façon prospective le transport de bois et **désenclaver** le massif forestier ardéchois par l'innovation avec projet de création d'une zone d'activité économique, dans le cadre d'une reconversion d'une carrière existante de pouzzolane, pour privilégier l'accueil d'entreprises en lien avec la filière bois et la construction.
- **Développer** la pratique du vélo au quotidien : cyclabilité du territoire en liaison avec d'autres territoires et **étendre** le maillage de voies douces ou voies aménagées à plusieurs communes du territoire à partir de Lalevade d'Ardèche et Prades.



Privas le 13 septembre 2019 lors de la signature de la Charte départementale et des Contrats de de transition écologique Ardèche avec Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire

Voirie

Le programme de travaux de voirie 2016-2019 s'est achevé par un dernier marché 2019 attribué à l'entreprise SATP pour un lot unique. Les travaux ont été réalisés sur les 5 communes de Chirols, Meyras, Pont de Labeaume, St Pierre de Colombier et Thueyts.

L'enveloppe définie en 2016 de **2 306 852 € TTC** a été entièrement consommée sur chacune des 16 communes de la communauté de communes. Pour rappel, cette enveloppe a été financée pour 50 % par les communes bénéficiaires et 50 % par la communauté de communes. Cette dernière part a été autofinancée par le budget principal de la communauté de communes, sans recours à l'emprunt.

Ce programme 2016-2019 était issu d'un diagnostic réalisé en 2015 sur l'ensemble de la voirie communale, qui a permis de transférer la bande de roulement de 268 km en voirie communautaire sur les 323 km de voiries communales (voies inscrites aux tableaux, revêtues et cadastrées).

À l'issue de ce premier programme de 4 ans, 54 km ont été réalisés sur les 268 km de voirie d'intérêt communautaire, représentant 1/3 du budget estimé

pour la remise en état de l'ensemble de ces 268 km. La priorité a été donnée aux voies les plus dégradées et les plus utilisées.

Suite aux consultations successives depuis 2016, les marchés ont été attribués aux deux entreprises locales SATP et EUROVIA, les « mieux disantes ». Ces consultations étaient groupées avec les communes intéressées pour réaliser des travaux sur leurs voiries communales, afin de bénéficier d'offres concurrentielles.



Travaux d'aménagement de village

Le programme de financement de travaux d'aménagement de village a permis d'attribuer 25 000 € à chacune des 16 communes pour le financement de travaux qu'elle fait réaliser directement, soit 400 000 € au total autofinancés par la communauté de communes. Cette aide directe vient en soutien pour des projets d'aménagement de place, de centre village, de traverses... dont certains sont encore en cours.





VOUS ENVISAGEZ DE LOUER VOTRE APPARTEMENT OU VOTRE MAISON ?



VOTRE DÉCLARATION
À VOTRE COMMUNE,
DEPUIS CHEZ VOUS.

EN 5 MINUTES

Le CERFA de meublé de Tourisme est remplacé par un télé service de déclaration appelé **DECLALOC'** mis en place par la communauté de communes Ardèche des sources et volcans.

Désormais les particuliers qui proposent leurs hébergements sur des plateformes numériques telles que Airbnb, Homelidays, Booking ... doivent compléter en ligne le cerfa (chambre d'hôtes ou meublé de tourisme) afin d'obtenir un numéro d'enregistrement à 13 chiffres qui sera affiché par les plateformes numériques.

Ce dispositif concerne les locations de courte durée mais aussi les hébergements existants.

Pour effectuer la déclaration : aller sur le site web :

<https://ardeche.declaloc.fr/>

Saisissez le code postal ou le nom de la commune où est situé l'hébergement que vous souhaitez déclarer et laissez-vous guider.

Taxe de séjour 2020



Les tarifs de la taxe de séjour 2019 sont reportés en 2020 sans modification.

Inscrivez-vous sur la plateforme :

<https://ardechedessourcesetvolcans.taxesejour.fr/>

Pour effectuer vos déclarations tous les mois et pour effectuer vos règlements en ligne tous les 4 mois.

En 2019 : 70% des déclarations et 50% des paiements ont été faits en ligne.

Retrouvez toutes les informations pour vos démarches et vos déclarations sur le site internet :

www.ardechedessourcesetvolcans.com/espace-pro

Office de Tourisme Ardèche des sources et volcans



Hors les murs
Visiteurs
renseignés
1738



Visiteurs tous
bureaux
16 000



Facebook
J'aime 2 691
Abonnés 2 847



Twitter
1 661



Demandes
comptoir
18 200



Écomusée du
moulinage
2 100



Visiteurs sur
le site web
30 000



Demandes
téléphoniques
2 500



Visite des villages de
caractère
424

Données économiques



Hébergeurs
358



Nuitées
totales
189 651



Nuitées hôtellerie
de plein air
101 749



Nuitées meublés
et autres
hébergements
74 581



Nuitées
hôtellerie
13 320

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE



De nombreux acteurs touristiques d'origines diverses ont souhaité se fédérer en créant l'association « Émerveillés par l'Ardèche ». L'idée est de développer une démarche collective engageant toutes les parties prenantes, entreprises, associations, collectivités, convaincues par un positionnement fédérateur autour de l'Ardèche, en tant que territoire d'innovation, de projets et d'émerveillement ! Une culture de marque à construire ensemble !

Tous émerveillés, Tous émerveilleurs !



www.emerveillesparlardeche.com
Facebook [emerveillesparlardeche](https://www.facebook.com/emerveillesparlardeche)
contact@emerveillesparlardeche.com

Portenaires

* GEOpark

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est labellisé Géopark UNESCO. Il présente une richesse unique de par sa géologie et sa biodiversité. Notre communauté de communes est la seule en Ardèche dont toutes les communes font parties du Géopark et possède plus de 20 géosites volcaniques exceptionnels, partez à leur découverte !

Guides en vente à l'office de tourisme de Neyrac-les-bains



www.geopark-monts-ardeche.fr

Blog trip en Ardèche des sources et volcans

Mi-septembre l'office de tourisme en partenariat avec l'Agence de Développement touristique de l'Ardèche, et les Offices de tourisme Aubenas-Vals-Antraigues et Val de Ligne, participait à un accueil de blogueurs sur notre territoire. Cette nouvelle forme de promotion est prépondérante pour conquérir de nouveaux publics connectés. Ces 4 nouveaux journalistes des réseaux sociaux, venant de Bretagne, de Lyon et de Nice (desyeuxplusgrandsquelemonde, uneblogueusedanslefinistere, kallisteha, mespetitscarnets) ont pu découvrir les richesses gastronomiques, artistiques et sportives de notre région.

Ils ont pu déguster un goûter Tea-time à la châtaigne à Neyrac, se reposer dans des hébergements insolites à La Souche et ont terminé leur périple en expérimentant la via ferrata à Thueyts, pour finir par un pique-nique de produits régionaux sur le site emblématique du Pont du Diable. Tous ont été séduits par l'authenticité de nos villages et l'accueil chaleureux de nos partenaires. Notre territoire a donc été mis à l'honneur sur Facebook, Instagram... Ils nous ont confié qu'ils souhaitaient tous revenir en Ardèche : un blog-trip réussi !



LA VOIE VERTE ARRIVE CHEZ NOUS !

L'ancienne voie ferrée entre Lalevade d'Ardèche/ Prades et Vals les bains/Labégude deviendra courant 2020 une voie verte permettant la liaison entre notre communauté de communes et le bassin d'Aubenas.

Depuis Labégude la voie verte rejoindra le parking de la gare à Lalevade d'Ardèche toujours sur l'ancienne voie ferrée en empruntant le viaduc sur l'Ardèche quartier Salyndre à Prades et la RN102 au niveau du rond-point. L'accès à la plage de Lalevade se fera également en voie partagée via chemin de l'Hoste du Faux (ancien chemin impérial), l'allée des marronniers et l'allée des prades.

Avant l'été prochain le projet sera présenté à l'occasion d'une réunion publique.

Le projet est estimé à 200 000.00 € HT pour la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », des financements ont été sollicités auprès de l'État, de la région Auvergne Rhône-Alpes et du Département.

Ce projet s'inscrit dans la mise en place à terme d'un réseau cyclable de plus de 60 kilomètres autour de la Via Ardèche, permettant de rejoindre au Sud St Paul le Jeune.

Lauréates de l'appel à projet national Vélo&Territoires de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Bassin d'Aubenas, du Pays des Vans en Cévennes, du Val de Ligne, d'Ardèche des Sources et Volcans et du Pays Beaume-Drobie démontrent le dynamisme et la mobilisation des territoires ruraux, en faveur de la pratique cyclable, utilitaire et de loisirs en sud Ardèche. Cette coopération va s'exprimer au cours des 2 prochaines années à travers l'élaboration d'un schéma directeur vélo et un poste d'animation vélo dédié grâce au financement de l'ADEME.

À partir de ce réseau ossature, la communauté de communes engage une réflexion sur les mobilités douces et sur la mise en place d'un maillage permettant de desservir les infrastructures et de favoriser les échanges entre nos vallées.



Vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

«Le retour vers les pentes, ça coule de source !»

> Suivez la procédure... planning prévisionnel



RETOUR SUR LES DERNIERS MOIS ÉCOULÉS...

> Une étape importante... le débat sur les orientations générales du PADD

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 27 juin 2019, après avoir été présentées lors de réunions avec les Personnes Publiques Associées, l'ensemble des conseillers municipaux des 16 communes et lors d'une réunion publique (photo).

> Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le PADD est la clef de voûte du PLUi :

- Il expose le projet de développement stratégique du territoire pour les 15 années à venir ; il prend en compte les enjeux territoriaux issus du diagnostic et répond aux principes de développement durable.
- Il est le fruit d'un travail régulier en commission PLUi (composée de 2 élus par commune), des propositions d'un petit groupe de travail d'élus, de nombreux échanges avec les partenaires selon les thématiques abordées (services de l'État, Pays de l'Ardèche méridionale, Parc naturel régional, chambres consulaires...). Il s'appuie fortement sur la stratégie paysagère, réalisée avec l'appui d'un bureau d'études courant 2017-2018.
- Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier PLUi.





Atelier de travail à Prades avec des élus dans le cadre de la stratégie paysagère

> L'ambition politique : « Le retour vers les pentes, ça coule de source ! »

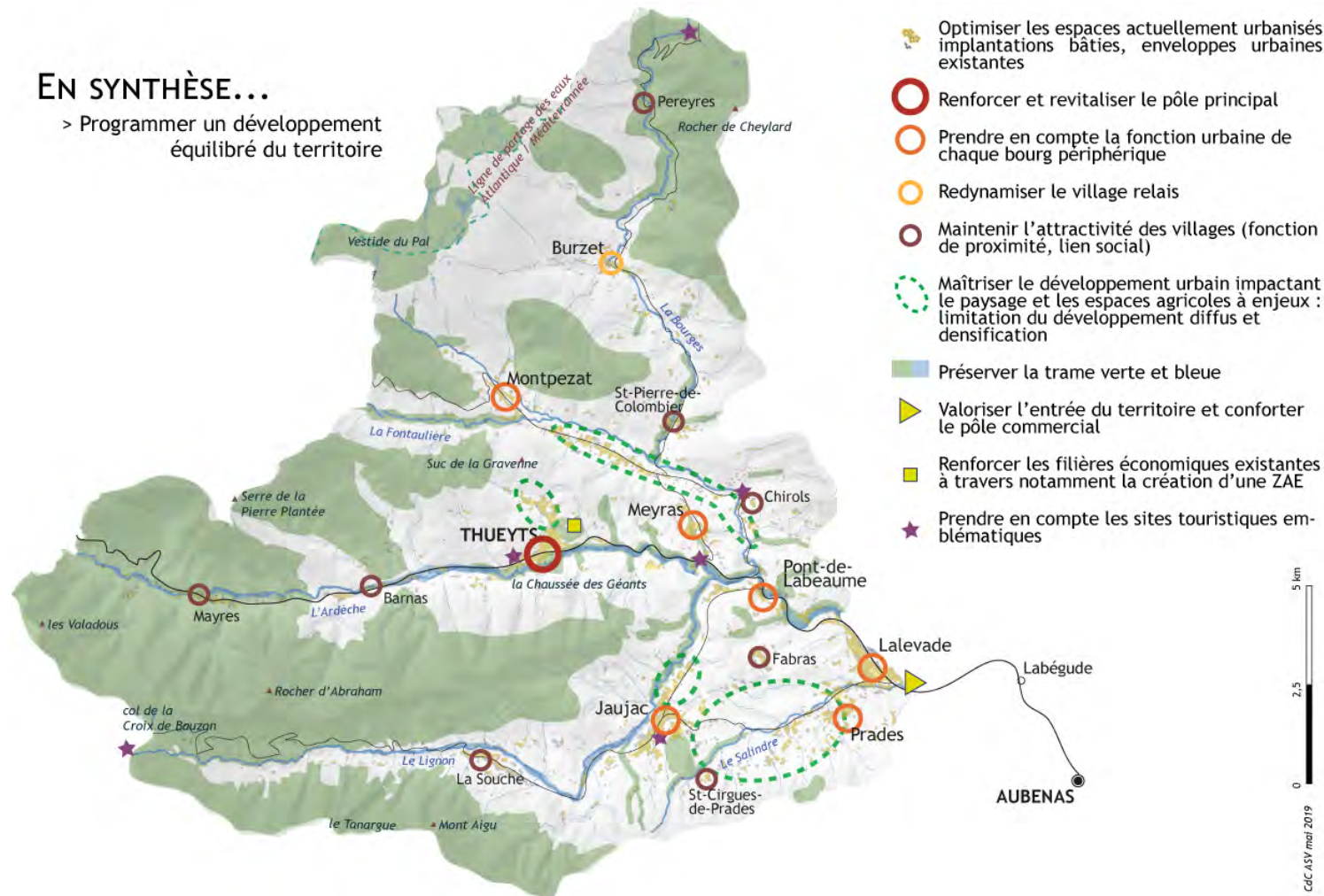
Le territoire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, fortement marqué par la présence de l'eau, se caractérise par son relief, ses vallées encaissées et son fonctionnement multi-polarisé. Les fondements du projet s'appuient sur ces éléments caractéristiques du territoire :

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat desservi non renouvelable,
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire,
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif,
- L'optimisation du bâti existant (habitat, équipements, activités économiques) comme un préalable à tout aménagement.

Les enjeux environnementaux, énergie-climat et agricoles sont traités de manière transversale dans tout le projet.

EN SYNTHÈSE...

- > Programmer un développement équilibré du territoire



> Le PADD, décliné autour des 4 axes suivants :

1. Offrir une attractivité renouvelée dans le pôle principal, les bourgs périphériques et les villages pour accueillir une population diversifiée
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes
3. Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable
4. S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et supports de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire.

> Pour en savoir plus...

Les orientations générales du PADD sont à découvrir sur le site internet de la communauté de communes :

www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/

La suite?

Le travail sur la partie réglementaire (règlement écrit, zonage et les orientations d'aménagement et de programmation) est en cours de définition avec l'ensemble des acteurs (élus, partenaires institutionnels...). Il s'agit des pièces opposables aux futurs autorisations d'urbanisme permettant la déclinaison concrète des orientations du PADD.

POUR TOUTE CONTRIBUTION, QUESTION OU REMARQUE...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

- Courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com
- Adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts

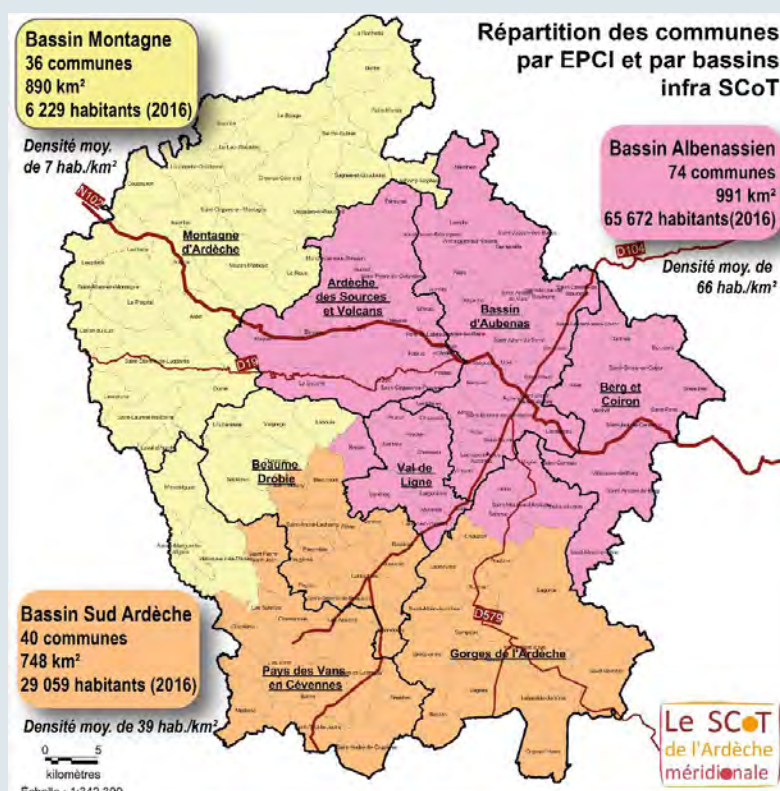
Le SCoT de l'Ardèche méridionale

« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit pour le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. **Son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).**

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

Le SCoT
de l'Ardèche
méridionale



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.ardeche-meridionale.fr/scot>

Château de Ventadour



Sentinelle éternelle, le château de Ventadour domine de 80 mètres le confluent de l'Ardèche et de la Fontaulière. Voilà 50 ans (en 1968) que cette forteresse est sortie de l'oubli. Elle n'était que ruines, abandonnée depuis 300 ans, livrée aux ronces et aux lierres, quand Pierre Pottier, originaire de Picardie, passionné de vieilles pierres, a décidé de le racheter pour lui redonner vie.

Construit au XII^e siècle, il fut endommagé à la guerre de Cent Ans (fin XIV^e), pendant laquelle il servit de refuge aux populations locales. Fin XVII^e, à la fin des guerres de Religion, il est abandonné.

Malgré la difficulté d'accès, il a servi de carrière de pierre, peu de temps après son abandon. Pour pouvoir commencer les travaux et amener les matériaux, il a fallu tailler dans la colline pour réaliser le chemin, long de 450 m. Afin de s'intégrer dans le site, il est dallé en pierres de récupération, travail long et fastidieux réalisé par des bénévoles. Puis déboiser, débroussailler, déblayer, faire l'état des lieux, plans et maquettes de restitution.

Création d'une association de sauvegarde affiliée à la fédération des chantiers de restauration, l'Union REMPART. D'année en année, le château s'est reconstruit, avec la restitution des étages et des toitures. Des jeunes ont trouvé leur voie, en s'initiant aux techniques de restauration. Durant 50 ans, plus de 6500 bénévoles se sont succédés pour que Ventadour retrouve son lustre d'antan. Ce travail a pu être réalisé grâce aux professionnels embauchés pour encadrer les jeunes. Le financement : prix à divers concours (ex : chefs d'œuvre en péril, Caisse des Monuments Historiques...), subventions départementales, mécénat.... Et dons des visiteurs qui viennent chaque année encourager ce fabuleux travail.

En dehors de la restauration du château de Ventadour, chaque été et aux vacances de Pâques, Pierre Pottier, secondé par son épouse Françoise, ont travaillé à la sauvegarde de soixante-cinq monuments en Picardie (églises rurales, un fort militaire, abbayes...) montant des dossiers et assurant le suivi des chantiers. Une vie au service de la sauvegarde du patrimoine. Voilà l'histoire de leur vie.

Mais Pierre n'est plus là, sa vie sur terre s'est arrêtée le 4 juillet 2018. Cependant, Ventadour a grandi, ses nombreuses salles sont prêtes à accueillir des animations, expositions. La chapelle saint Martin est presque achevée. En septembre 2019, une plaque commémorative, fixée sur un mur intérieur a été dévoilée. Une petite réception a suivi à laquelle étaient présents notre Député Fabrice Brun, Cédric D'Imperio, Président de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, Jérôme Dalverny, Conseiller Départemental, Karine Robert, Maire de Meyras, Damien Baderou, actuel Président de l'Association du château de Ventadour, d'autres élus et des invités, amis, bénévoles, mécènes....



Il a été évoqué l'après Pottier. Un tour de table a pu se faire rapidement, avec les élus locaux afin de réfléchir aux diverses possibilités d'imaginer un partenariat, d'intégrer plus largement la population environnante à la vie de ce monument et d'apporter ainsi un nouveau souffle à ce projet ancré dans son territoire. « Ventadour est orphelin d'une partie de son histoire, mais une nouvelle page est prête à s'écrire. Depuis tant de siècles qu'il en est ainsi, la vie suivra son cours, celle des hommes comme celle des pierres. Rien n'est éternel, ni les hommes, ni les pierres. Mais dans le ciel d'Ardèche resteront dressés fièrement les murs inachevés, pour l'instant, du château de Ventadour, comme la signature de la vie de Françoise et Pierre Pottier. Que les Ardéchois n'oublieront jamais » (BA – Ma Bastide N°226 Mars 2018).

Gymnase

Montpezat-sous-Bauzon
La Prade

Le gymnase accueille chaque semaine les élèves du collège de Montpezat, les élèves primaires des 11 écoles publiques et privées de nos 16 communes, et les enfants avec leurs assistantes maternelles qui fréquentent le Relais Assistantes Maternelles.

En soirée, les associations occupent successivement les différentes salles pour pratiquer leurs activités (badminton - basket - danse - foot - futsal - gymnastique – karaté – roller).

Enfin, le week-end, ces mêmes associations se retrouvent pour l'organisation de tournois et compétitions adultes et enfants.

Matin

09h30 10h00 10h30 11h00 11h30

Mercredi	Gymnastique	
Jeudi		Yoga



Après-midi

16h00 16h30 17h00 17h30 18h00 18h30 19h00 19h30 20h00 20h30 21h00 21h30 22h00

Lundi		Basket		Badminton	Foot hautes cevennes
Mardi		Basket	Foot hautes cevennes	Futsal	
				Gymnas-tique	
Mercredi	Basket	Badminton			
		Karaté			
Jeudi		Foot hautes cevennes	Futsal		
Vendredi		Roller	Badminton	Basket	
		Danse			



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/sport-et-loisirs-culture>

Piscine

Pont de Labeaume

5 784 C'est le nombre de personnes qui ont fréquenté la piscine de Pont de Labeaume durant la saison 2019, tout public confondu.

Dans ce chiffre :

- Les scolaires des 11 écoles qui viennent pendant 10 séances en mai et juin.
- Les enfants du centre de loisirs qui viennent pendant les vacances de printemps et les 8 semaines d'été.
- Les élèves de 6^{ème} du collège de Montpezat au printemps.
- À cela s'ajoutent le public et les pratiquants hebdomadaires des différentes activités proposées (aquabike, aquagym et aquatraining).

Comme chaque année, le bassin a aussi été mis à disposition d'associations locales.

Devant la demande, le maître nageur a ajouté des créneaux d'activités de manière à répondre au plus grand nombre et à la diversité des pratiquants, avec des séances le matin, entre midi et deux heures et en fin de journée.

Le prix des entrées n'a pas évolué depuis l'ouverture du bassin, pour permettre à un éventail d'usagers le plus large de bénéficier de cet équipement public.

L'interview

Comment avez-vous connu la piscine de Pont de Labeaume ?

Par mon entourage et flyers pris dans une mairie.

Pourquoi fréquentez-vous la piscine de Pont de Labeaume ?

Pour pratiquer une activité physique dans l'eau qui n'est pas loin de mon domicile. L'entente y est sympathique et familiale.

Depuis combien d'années venez-vous à cette piscine ?

Depuis 3 ans.

Venez-vous pendant les heures d'ouverture ou pour les activités ?

Pour les activités.

Quelles activités ?

Aquatraining.

Pourquoi ce choix ?

J' ai essayé les trois activités mais l'aquatraining est pour moi la plus adaptée car c'est un mélange d'aquabike et de renforcement musculaire qui fait travailler tout le corps sous forme de circuits.

Est-ce que les créneaux correspondent à vos disponibilités ?

Oui très bien.

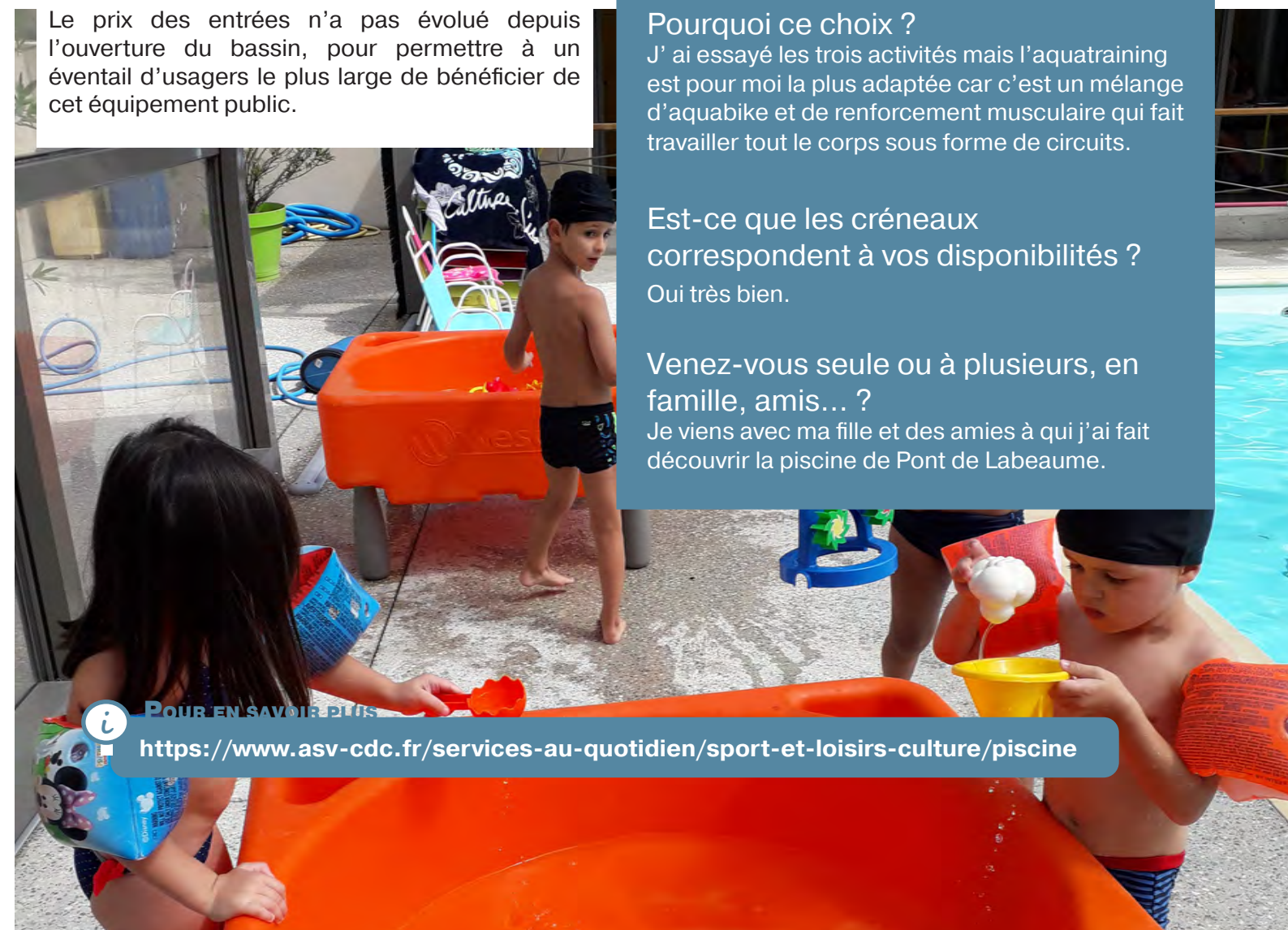
Venez-vous seule ou à plusieurs, en famille, amis... ?

Je viens avec ma fille et des amies à qui j'ai fait découvrir la piscine de Pont de Labeaume.



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/sport-et-loisirs-culture/piscine>



Boulodrome Ardèche des sources et volcans

« Une première année de fonctionnement vue par l'association du boulodrome »

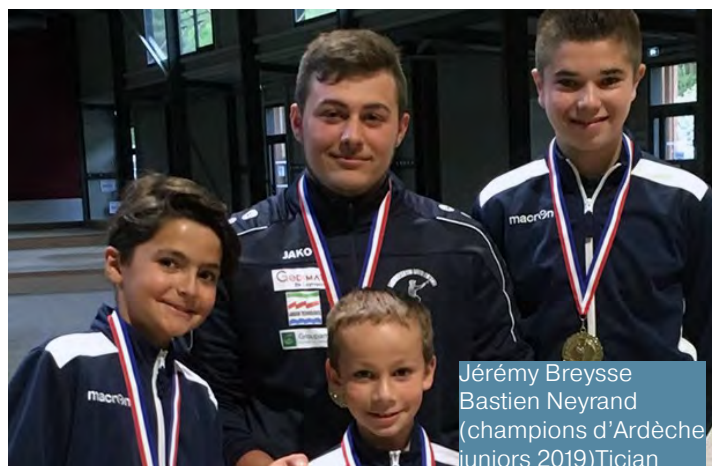
Depuis 1 an, pas moins de 350 joueurs venant de tous horizons (licenciés, non licenciés, amateurs, touristes de passage, curistes...) viennent jouer sur les 16 terrains intérieurs couverts et les 22 jeux extérieurs. Des concours sont organisés chaque mois, le mardi pour la catégorie « vétérans » et le samedi pour la catégorie « ouvert à tous ».

Les jeunes joueurs de l'école de pétanque Ardèche des sources et volcans viennent également s'entraîner le samedi matin. L'école de pétanque a décroché son 1^{er} titre de champion d'Ardèche, catégorie juniors, grâce aux jeunes joueurs Jérémy Breysse et Bastien Neyrand. Félicitations également à Tician Lombard et Emrys Fiol qui se sont qualifiés pour le Trophée doublettes jeunes (ligue Rhône-Alpes) en catégorie minimes. Ces remarquables performances sont à mettre à l'actif de leurs éducateurs compétents et dévoués.



Le mardi 6 août, le boulodrome communautaire de Fabras a eu le plaisir de recevoir les deux équipes de France juniors ainsi que le staff d'encadrement de la fédération française de pétanque et de jeu provençal. En milieu d'après-midi, le public a pu faire des parties avec les joueurs de l'équipe de France et de l'école de pétanque. M. Jérôme DALVERNY, Conseiller départemental du

canton de la Haute-Ardèche et M. Cédric d'Imperio, président de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans sont venus saluer nos jeunes champions qui sont le devenir de notre pétanque française.



Jérémy Breysse
Bastien Neyrand
(champions d'Ardèche juniors 2019)
Tician Lombard et Emrys Fiol

Le 1^{er} octobre, le boulodrome a ouvert pour une nouvelle saison, pour le plus grand plaisir des pétanqueurs. Philippe Chareyre, nouvel employé du boulodrome, a accueilli les joueurs dans ce lieu très convivial et ouvert à tous, adhérents ou non, boulistes ou pas. Dans le cadre de la création de classes « aménagées pétanque » aux lycées Gimond, Astier, Agricole et Jastres d'Aubenas, le boulodrome mettra à leur disposition, en période hivernale les mardis et jeudis après-midi, hors vacances scolaires, plusieurs terrains de pétanque.

Le 7 septembre, l'amicale des sapeurs-pompiers de la caserne de Fabras a organisé son concours annuel « challenge Gilles Clément » sur le site du boulodrome. Pour la troisième édition de la nuit du sport, prévue le 28 mars 2020, le boulodrome sera associé à ce bel événement.

RENSEIGNEMENTS

Association « **BOULODROME ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS** »
485 route de l'échelette 07380 FABRAS

- Tél : 04 75 93 39 37
- Courriel : boulodromefabras@outlook.com
- Site Facebook : Boulodrome Fabras (informations diverses, concours...)

Tarifs

- 3€ Ticket journalier
- 10€ Carte annuelle pour les licenciés de pétanque du secteur des Cévennes hautes
- 30€ Carte annuelle hors licenciés de pétanque du secteur des Cévennes hautes

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi au samedi 14h à 19h
Jeudi 19h à 23h30
(en fonction des disponibilités, se renseigner)

Dimanche, lundi et jours fériés 14h à 19h
(en fonction des disponibilités, se renseigner)

Présentation du budget de la communauté de communes

Principales charges de fonctionnement



747 553 € pour les jeunes
(crèches, centre de loisirs, RAM,
séjours adolescents, ...)



164 536 € pour les équi-
pements Sportifs (Stades,
Gymnase, Piscine,
boulodrome)



1 019 117€ pour
la collecte et le trai-
tement des ordures
ménagères



241 138€ pour le service
Tourisme (fonctionnement
des OT, Écomusée, publica-
tions, ...)



81 983 € pour le service au public
(Maison de Santé, Résidences Se-
niors, Maison de Services au Public,
transport à la demande)



983 129 € Reversement de fiscalité
professionnelle aux communes +
293 800 € de FNGIR (reversement à
l'état pour redistribution)

Les finances de notre Communauté de Communes se résument avec ces trois mots.

Ambitieuse :

* Réalisation d'investissements importants que soit pour :

- Les équipements et documents structurants (boulodrome, stades, PLUI, fibre, ...)
- Les équipements de services (locaux techniques, véhicules OM, ...)
- Les aides aux communes (voirie, aménagement de village, ...)

* Des services pour nos habitants :

- Petite enfance, gestion des OM, gestion de la piscine, du gymnase pour nos scolaires et nos associations, ...

Réaliste :

*Tenant compte des difficultés que rencontrent les collectivités avec la diminution des aides publiques (État, région, département, ...).

*Recherchant les aides maximum avant de lancer les projets afin que la part restant à charge soit la moindre.

*Se créant des ressources nouvelles dans la production d'énergie renouvelable.

Rigoureuse :

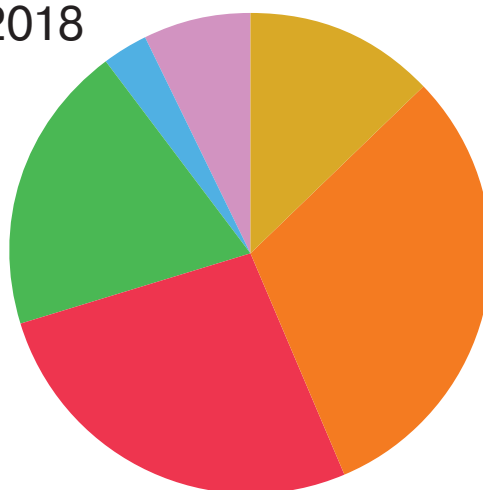
*En ne réalisant que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité.

*En assurant un suivi comptable rigoureux et une recherche optimale des dotations de l'État

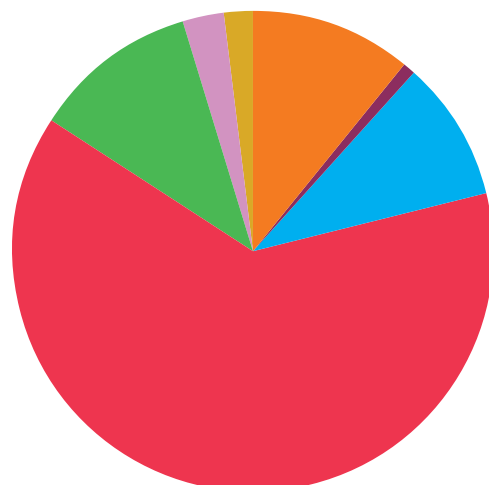
Cette politique nous permet de ne pas avoir augmenté en moyenne les taxes d'OM depuis 6 ans et de maintenir une pression fiscale minimum sans augmentation de la part communautaire des impôts locaux (TH et TF) depuis 3 ans.

Compte administratif 2018

Dépenses de
fonctionnement
4 878 606



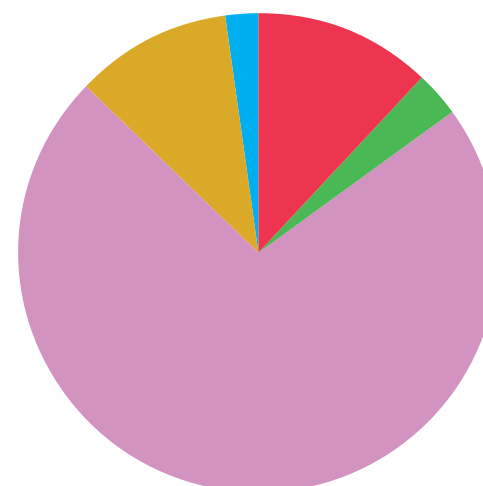
- Amortissements des immobilisations : 351 525 €
- Charges financières : 139 881 €
- Autres charges de gestion courante + (contribution) charges exceptionnelles : 957 339 €
- Atténuation de produits (AC + FNGIR) : 1 297 529 €
- Charges de personnel : 1 496 666 €
- Charges à caractère général : 635 666 €



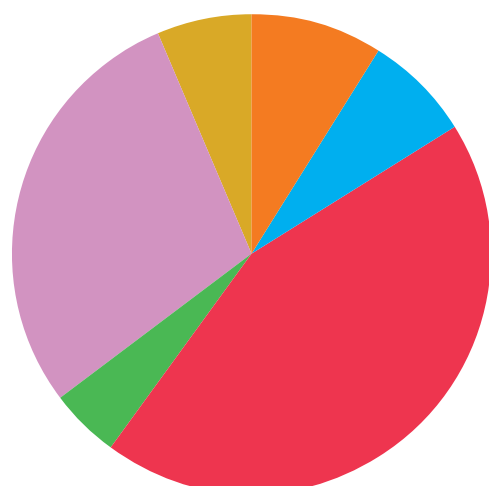
- Amortissements des subventions : 120 934 €
- Autres produits de gestion courante : 177 832 €
- Dotations, subventions, participations : 745 202 €
- Impôts et taxes : 4 178 577 €
- Produits des services et domaine et exceptionnels : 621 962 €
- Atténuation de charges : 57 104 €
- Excédent reporté : 723 748 €

Recettes de
fonctionnement
6 625 359 €

Dépenses
d'investissement
6 154 640



- Amortissements des subventions : 120 934 €
- Emprunts et dettes assimilées : 655 158 €
- Immobilisations : 4 447 624 €
- Subventions d'équipement versées : 190 601 €
- Déficit reporté : 740 323 €

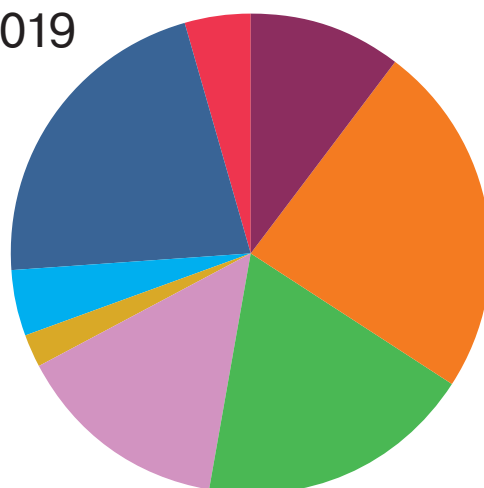


- Amortissements des immobilisations : 351 525 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 646 322 €
- Dotations (FCTVA) : 265 851 €
- Immobilisations (régularisation) : 2 511 593 €
- Emprunts : 401 210 €
- Subventions : 517 271 €

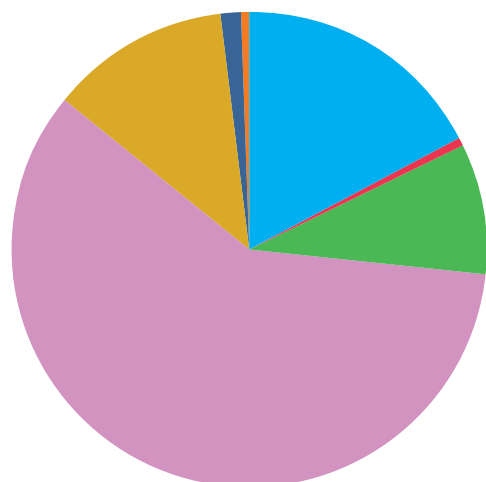
Recettes
d'investissement
5 693 772

Budget Prévisionnel 2019

Dépenses de
fonctionnement
6 926 972



- Amortissements des immobilisations : 300 000 €
- Virement à la section d'investissement : 1 498 648 €
- Dépenses imprévues : 317 626 €
- Charges financières : 150 000 €
- Autres charges de gestion courante (contributions) et exceptionnelles : 1 000 253 €
- Atténuation de produits (AC + FNGIR) : 1 289 929 €
- Charges de personnel : 1 645 600 €
- Charges à caractère général : 724 916 €

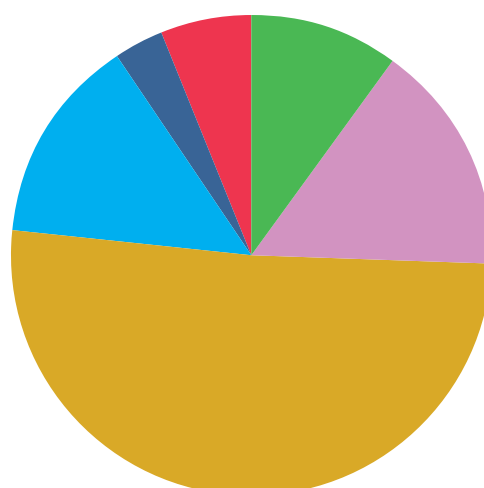


- Amortissements des subventions : 30 000 €
- Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels : 104 300 €
- Dotations, subventions, participations : 832 197 €
- Impôts et taxes : 4 107 291 €
- Produits des services et domaine : 605 008 €
- Atténuation de charges : 51 208 €
- Excédent reporté : 1 196 968 €

Recettes de
fonctionnement
6 926 972

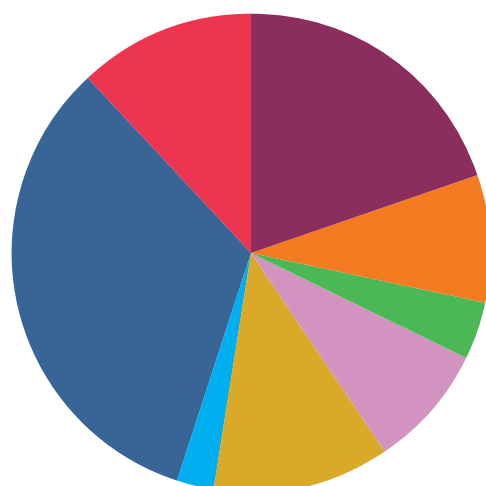
- Divers (dont amortissements des subventions 30 000€) : 270 000 €
- Dépenses imprévues : 150 000 €
- Emprunts et dettes assimilées : 643 000 €
- Immobilisations : 2 326 015 €
- Subventions d'équipement versées (dont fibre) : 707 500 €
- Déficit reporté : 460 868 €

Dépenses
d'investissement
4 557 383



- Divers (dont amortissements des immobilisations : 300 000 €) : 540 000 €
- Excédent prévisionnel : 1 498 648 €
- Produit des cessions : 120 400 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 549 785 €
- Dotations (FCTVA) : 377 116 €
- Immobilisations : 179 120 €
- Emprunts : 392 451 €
- Subventions : 899 863 €

Recettes
d'investissement
4 557 383



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique est une compétence obligatoire de la communauté de communes. Une attention toute particulière et prioritaire est apportée par les élus de la communauté de communes à tout ce qui permet de créer, soutenir et maintenir l'activité sur notre territoire, car au bout c'est bien d'emploi dont il s'agit et donc de vie sur le territoire.

Dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, la communauté de communes est attentive au maintien et au développement des entreprises, par exemple dans la prise en compte des besoins lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat et au niveau du commerce de proximité, la communauté de communes continue de soutenir les artisans et commerçants avec point de vente. Une convention a été signée en novembre 2018 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une période de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2021.

La région aide les artisans et commerçants avec point de vente à hauteur de 20% sur les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité, façades, éclairage, enseigne, équipements destinés à assurer la sécurité du local, économies d'énergies). La communauté de communes apporte 10% d'aide

en complément.

Ce qui fait au total une aide de 30% sur les travaux à réaliser, non négligeable, cette aide permet de dynamiser le commerce, de le rendre plus attractif pour la clientèle locale ou de passage.

Depuis 1 an ce dispositif rencontre un vif succès. 6 dossiers pour un montant de travaux de 224 442.00 € HT ont été aidés et 18 134.00 € de subventions ont été attribuées par la communauté de communes.

Artisans, commerçants n'hésitez pas à vous renseigner et pour plus d'informations contactez :

- La chambre de commerce et d'industrie au 0475880707
- La chambre des métiers et de l'artisanat au 0475075464
- La communauté de communes au 0475890148

La communauté de communes soutient également les communes pour les investissements utiles au maintien du dernier commerce. Ici aussi en complément d'une aide de 20% du département de l'Ardèche, la communauté de communes apporte 10%.

En 2019, deux communes ont été aidées, Fabras pour le restaurant « le point d'orgues » et Mayres pour la boulangerie.



CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE

Lors des travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, une idée a fait son chemin, c'est la création d'une zone d'activités sur le site de la carrière de pouzzolane Dodet à Thueyts. En effet d'ici quelques temps sur une partie du site, lorsque la pouzzolane aura été exploitée, il sera possible de créer une zone de quelques hectares pour l'installation d'entreprises.

Ce projet vertueux est en cours de montage, il ne

consomme pas de terrain agricole et réutiliserait du foncier disponible et propice pour de l'activité d'entreprises. Ce projet est inscrit au contrat de transition écologique porté par le Département de l'Ardèche. Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous exposer vos besoins.



Contact

tel : 04 75 89 01 48

LOCAUX TECHNIQUES ANCIENNE USINE À PRADES

Depuis 2017, la communauté de communes est propriétaire d'une partie des locaux de l'ancienne usine Satex à Prades. En effet la communauté de communes a racheté ces locaux à la commune de Prades. Ceux-ci étaient disponibles et n'avaient pas trouvé preneur suite au départ en 2014 de l'entreprise SOFLOG-TELIS.

La communauté de communes s'est attachée à faire revivre ce site, les locaux sont sains et en très bon état, la charpente a été renforcée. Dès 2017, les locaux techniques communautaires ont été aménagés avec des sanitaires et vestiaires aux normes pour le personnel.

Depuis le 1^{er} août 2019, un local de 225 m² est loué à une entreprise de maçonnerie avec 2 emplois.

Une centrale photovoltaïque de 99 KW a été installée en toiture avec production d'électricité et revente à EDF.

En partenariat avec le SIDOMSA, une nouvelle plateforme de dépôt des déchets verts, gravats et cartons a été installée pour les particuliers.

C'est donc déjà une nouvelle vie pour ce site. Fin d'année 2019, l'entreprise ID SOLAIRE rachetée dernièrement par un groupe belge a décidé de venir s'installer dans une partie des locaux disponibles. Cette entreprise spécialisée dans le photovoltaïque et la maintenance, avec 7 salariés vise un développement dynamique dans l'année qui vient.

Il reste encore environ 1400 m² de locaux, un nouveau contact très sérieux a été pris avec une entreprise qui souhaite installer sa logistique, alors n'hésitez pas à contacter la communauté de communes (visite et contact au 0475890148) et à en parler autour de vous, car ces locaux sont bien situés et très pratiques pour une entreprise artisanale ou une création d'entreprise.



Le déploiement de la fibre à la maison (FTTH) sur le territoire, ça avance !

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) est l'établissement public en charge de l'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme. Il pilote le déploiement du réseau public de fibre à la maison (FTTH) sur l'ensemble du territoire bi-départemental : 310 000 lignes à construire pour un budget de 466 millions d'euros. Ce projet constitue le plus grand chantier d'infrastructures sur notre territoire depuis l'arrivée du téléphone.

Pour notre Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, ce projet représente un investissement de plus de 2,5 M€ sur les 8 ans de déploiement (20% du coût total), pour environ 8 500 lignes FTTH à construire.

Les études sont actuellement en cours sur les premières communes en déploiement (Burzet,

Chirols, Montpezat-sous-Bauzon, Péreyres, Saint-Pierre-de-Colombier et une partie de Meyras) et vont se poursuivre pendant encore plusieurs mois. Parallèlement, depuis le mois d'octobre 2019, sur les communes de La Souche, Jaujac, Fabras, et Saint-Cirgues de Prades ont été lancées des études de déploiement par le groupement d'entreprises Axione/Bouygues Energies et Services pour une volumétrie de 2050 lignes FTTH. Le reste des communes du territoire seront déployées après 2020.

Il s'agit d'un investissement important pour l'avenir de notre territoire, pour qu'il reste attractif et permette l'accès aux nouvelles technologies, indispensable pour nos habitants et nos professionnels.



Cédric D'IMPERIO,
Président de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, les Vice-présidents et élus du conseil communautaire ainsi que le personnel, vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2020.

Mine de Champgontier à Prades

Il semble qu'il faille remonter au XIV^e siècle pour retrouver mention de 'charbon de terre' par opposition au charbon de bois ; mais c'est à partir de la fin du XVIII^e siècle seulement que le charbon commencera réellement à être exploité et utilisé. Ce bassin a donné lieu à deux concessions concurrentes : à l'est celle de Prades et Niegles (dite aussi mine de Champgontier), remontant à 1774 et à l'ouest, celle de Jaujac, attribuée en 1865. Après diverses périodes d'exploitation, la mine fut noyée lors d'une crue du Salyndre le 6 août 1963. Cette inondation mis définitivement fin à l'extraction du charbon, et la concession fut classée inactive en 1965. Le vestige le plus important de cette histoire est le carreau de Champgontier, typique du XIX^e siècle et dont la physionomie n'a pas vraiment changé depuis 1900. Le carreau est dominé par le superbe chevalement en maçonnerie du puits Armand, datant de 1900 et utilisé jusqu'en 1920. Autour, la plupart des bâtiments de la mine sont encore visibles (bâtiment de la machine d'extraction, forge, menuiserie, bureaux...).